

**2026 – Entreprendre Ensemble – Accompagnement de parcours des participants du PLIE résidant sur un territoire adhérent au PLIE du Dunkerquois****Contexte du projet :**

Le PLIE développe une ingénierie financière et technique en lien avec Terri'Mouv Inclusion pour concevoir des actions d'insertion professionnelle adaptées. Il mobilise également les partenaires institutionnels et les entreprises locales pour renforcer les écosystèmes inclusifs du territoire. Le PLIE propose aussi des services aux employeurs afin de les aider à recruter et intégrer durablement les participants.

Le PLIE du Dunkerquois est un dispositif territorial au service de l'insertion et de l'emploi, impulsé par la Communauté Urbaine de Dunkerque et régi par un protocole d'accord. Son objectif principal est de prévenir l'exclusion sociale et professionnelle en organisant des parcours d'insertion individualisés pour les personnes éloignées du marché du travail, afin de leur permettre d'accéder à un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois) et/ou à une formation qualifiante.

Ce dispositif repose sur un accompagnement personnalisé de proximité, assuré par un référent de parcours (CISP, Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle).

Le territoire d'intervention du PLIE couvre 15 communes sur les 17 de la Communauté Urbaine de Dunkerque, représentant 98,1 % des habitants concernés. Il est porté juridiquement par l'association Entreprendre Ensemble.

Le PLIE s'adresse aux personnes durablement exclues du marché du travail et met en œuvre des parcours adaptés à chaque situation individuelle. Il peut contribuer au financement d'actions d'accompagnement et sélectionner des projets éligibles au FSE+.

Dans un contexte économique où certaines catégories de publics sont particulièrement touchées et pour permettre aux personnes toujours en parcours de déboucher sur une insertion professionnelle durable.

L'environnement économique du département du Nord est marqué par une importante précarité de sa population. Nombreux sont les indicateurs qui peuvent témoigner de ce constat.

Un taux de pauvreté très largement supérieur à la moyenne de France métropolitaine, conséquence d'un accès rendu difficile à l'emploi.

**Contenu du projet :****L'entrée sur le dispositif PLIE du Dunkerquois :**

L'entrée sur le PLIE peut se faire selon différentes modalités. Le PLIE, en tant qu'acteur territorial organise avec ses partenaires (CCAS, secteurs associatifs, acteurs du réseau pour l'emploi, services du département...) des actions de repérage des publics qui peuvent se prolonger par un diagnostic en vue d'intégrer le PLIE.

Le public peut être également directement orienté par des partenaires. Il peut s'agir d'acteurs sociaux ou associatifs ou encore d'acteurs du réseau pour l'emploi. Les partenaires qui peuvent « orienter »

les publics vers l'accompagnement du PLIE sont : L'état, la Région Hauts de France, le Département, France Travail, les Missions Locales, la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses communes, ...

Un rendez-vous est pris avec un conseiller au sein de l'antenne qui émet un avis sur l'entrée de la personne en PLIE et le partage avec le Responsable du Département Accompagnement du PLIE. Le conseiller envoie, au fil de l'eau, une demande via un outil de prescription en ligne « Titoo 3 » afin que le Responsable du Département Accompagnement PLIE puisse valider sa pertinence. Les intégrations dans l'accompagnement PLIE sont, depuis janvier 2020, simplifiées par ce nouvel outil en ligne. Le Département Statistiques contrôle l'éligibilité des participants, les pièces justificatives liées à l'entrée PLIE.

Après analyse, il effectue sur l'outil de prescription en ligne un retour sur les accords et/ou les refus (pièces manquantes). Une personne devient participante PLIE dès lors que les membres de l'équipe de l'animation du PLIE, dans le respect de cette procédure, ont acté son entrée en suivi individualisé et qu'elle répond aux critères d'entrée en PLIE.

Les personnes intégrées dans le dispositif PLIE officialisent leur volonté de s'engager dans une logique de parcours individualisé par la signature d'un contrat d'engagement individuel.

Chaque participant PLIE a un conseiller tout au long du parcours d'insertion. Ce conseiller est le référent de parcours du participant sur les problématiques professionnelles. Il travaille en étroite collaboration avec les référents sociaux et tout autre acteur impliqué dans le parcours social et professionnel de la personne. Il entretient des liens privilégiés et complémentaires avec les référents d'étape, lorsque la personne réalise des actions d'insertion.

Les Conseillers PLIE saisissent l'ensemble du contenu des entretiens, prescriptions, propositions, positionnements, caractéristiques des participants, suivis, etc... dans le logiciel Viesion Evolution. Ceci permet une traçabilité des étapes de parcours dans le respect du règlement général sur la protection des données, et donne la possibilité d'effectuer des requêtes, permettant au Responsable du Département Accompagnement du PLIE de travailler sur la qualité de l'accompagnement réalisé tout au long des parcours, et de veiller à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLIE du Dunkerquois.

Le conseiller en insertion professionnelle du PLIE formalisera un compte-rendu d'entretien comprenant les démarches à effectuer par le participant ainsi que la date du prochain rendez-vous. Chaque synthèse d'entretien sera co-signée et remise à la personne accompagnée.

Lors de l'animation d'ateliers collectifs, l'animateur / conseiller est susceptible d'accueillir dans son animation des habitants du territoire couvert par le PLIE de l'agglomération dunkerquoise.

#### Le contenu de l'accompagnement :

Le PLIE permettra à chaque participant de s'engager dans un parcours d'insertion en lien avec ses compétences et ses motivations au regard de la réalité du marché de l'emploi local.

Le PLIE, en fonction de ses moyens participera à la mise en œuvre des priorités définies par les signataires du présent protocole, en :

- Favorisant une analyse territoriale partagée des besoins d'accompagnement et de formation des publics prioritaires.
- Initiant et participant à des actions d'« aller vers » afin de mobiliser le public.
- Mettant en place un sas de diagnostic/orientation.

- Participant aux plans d'actions qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire en direction d'un public ciblé.
- Contribuant à l'orientation des publics vers le bon interlocuteur en fonction de la problématique identifiée.
- Contribuant à l'animation du réseau de partenaires associés à son action.

Depuis 2024, nous avons défini des phases dans le cadre du parcours d'accompagnement des participants nous permettant de mieux cibler les besoins à l'instant 'T' de nos participants et de mieux adapter notre accompagnement ainsi que les offres de services à proposer.

Ces phases sont au nombre de 4 : Mobilisation-Remobilisation / Orientation / Montée en Compétence / Emploi.

L'accompagnement réalisé par notre équipe de conseiller du PLIE sera guidé par cette démarche nommée : « Parcours Sans Coutures »

Dans ce contexte d'ensemble, le PLIE se déploie dans le cadre d'axes structurants : L'accompagnement socioprofessionnel individuel renforcé

L'insertion par l'Activité Économique (IAE)

Le lien entre la Clause d'insertion et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique La formation et la qualification des participants du PLIE

Les actions de médiation, placement et suivi dans l'emploi

Mise en œuvre de la certification AFNOR dans le cadre de l'accompagnement des participants du PLIE de Dunkerque

A partir du premier contact et dans un délai de 30 jours maximum, chaque participant reçoit une information complète sur les services du PLIE et bénéficie d'un premier entretien individuel avec un référent de parcours. (Conseiller en insertion professionnelle)

Cet entretien permet de présenter le fonctionnement de la structure et les services disponibles, suivi d'une présentation détaillée des étapes clés de l'accompagnement.

Si le participant est intéressé, un rendez-vous de diagnostic est fixé, et un référent est désigné en fonction de sa localisation et de la file active.

Une analyse des besoins est réalisée, selon une nouvelle phase de 30 jours maximum, incluant un diagnostic et des pistes de parcours personnalisées qui seront remis en main propre au participant.

Lors du premier entretien de diagnostic, sont abordés : la raison de l'orientation, l'offre de service, l'accompagnement socio-professionnel, et les attentes du participant.

Le référent présente le diagnostic en commission pour validation ou réorientation, et informe le participant de la décision.

Le référent propose des actions personnalisées tout au long du parcours, en s'appuyant sur des actions de droit commun ou des dispositifs spécifiques.

Le parcours est ajusté en fonction des résultats obtenus à chaque étape, en collaboration avec les opérateurs et le participant.

À chaque entretien, un objectif clair est fixé, incluant un point sur les actions engagées, la définition des prochaines étapes, et la co-rédaction d'une synthèse qui sera signée par le participant et son référent.

L'accompagnement vise à faciliter la mise en relation des participants avec les entreprises pour valider leur projet professionnel, évaluer leurs compétences en milieu professionnel, les préparer à la recherche d'emploi, présenter leur candidature pour un recrutement.

À la fin du parcours, un profil professionnel (savoirs, savoir-être, savoir-faire) est établi, et au moins 3 offres d'emploi adaptées sont proposées à chaque participant.

Pendant son parcours en emploi, un suivi avec le participant est assuré.

**Finalités du projet :**

Cette action vise à :

Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle qui affecte une partie de la population active en organisant, pour des participants issus des publics "exclus" du marché du travail, des parcours d'insertion professionnelle individualisés dont le but est l'accès à "un emploi durable" (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation qualifiante de plus de 6 mois).

Organiser un accompagnement individualisé de proximité assuré par un référent unique, le conseiller en insertion socioprofessionnelle (CISP).

Mobiliser les publics en difficulté afin de construire des parcours d'insertion individualisés leur permettant d'accéder aux offres d'emploi du territoire.

Entretenir des partenariats avec les acteurs porteurs de l'offre de service de droit commun (CCAS, SIAE, ...) complétés de coopérations spécifiques pour le développement d'actions à destination des publics vulnérables.